



L'an deux mil dix-huit, le quinze mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le huit mars deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 51

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, , Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 10

Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier
Pascal Lebas ayant donné pouvoir à Paule Craquelin
Jacques Malandain ayant donné pouvoir à Dominique Lépron
Michèle Pierrot ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Eric Blond
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Joëlle Lavenu
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Cyrielle Roschenko
Pascal Mion ayant donné pouvoir à Daniel Dru
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

Nombre d'absents : 25

Véronique Schot, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Martine Legentil, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Didier Lepiller, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Erwan Thominot, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Julien Carpentier, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Karine Lainé.

Objet de la délibération : 3.1 budget principal
a) approbation du CA



Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le compte administratif 2017 arrêté comme suit

Commune de Terres de Caux :

- Section de fonctionnement : dépenses : 3 138 531,51 €
 - Section de fonctionnement : recettes : 4 310 608,81 €
- Soit un excédent de fonctionnement de 1 172 077,30 €
- Section d'investissement : dépenses : 921 701,95 €
 - Section d'investissement : recettes : 1 018 120,41 €
- Soit un excédent d'investissement de 96 418,46 €

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune de Terres de Caux pour l'exercice 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 03 AVR. 2018



3, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.1 budget principal
b) approbation du compte de gestion 2017



Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le compte administratif du budget principal approuvé séance tenante,

Considérant que le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif 2017

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la commune de Terres de Caux pour l'exercice 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 03 AVR. 2018

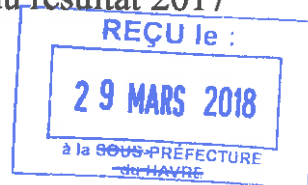


7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.1 c) Budget principal –Affectation du résultat 2017

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote



Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Commune de Terres de Caux de l'exercice 2017 séance tenante,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de : 1 172 077,30 €

Pour mémoire prévisions budgétaires :	
Virement à la section d'investissement C/023	998 519,00 €
Solde d'exécution d'investissement	
Excédent d'investissement de clôture : A	96 418,46 €
Reste à réaliser Investissements :	
• Recettes : B	76 093,00 €
• Dépenses : C	337 114,00 €
Besoin de financement : A+B-C	- 164 602,54 €

Après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

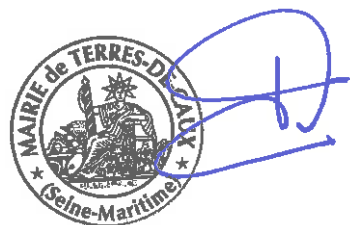
<u>En priorité :</u>	
A la couverture du besoin de financement C/1068 :	388 721,35 €
<u>Pour le solde</u>	
A l'excédent d'investissement reporté C/001 :	96 418,46 €
A l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	783 355,95 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le :



?, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.2.1 Budget annexe Losange –
a) approbation du Compte Administratif 2017

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote



Le Conseil municipal,

Vu le compte administratif 2017 arrêté comme suit

- Section de fonctionnement : dépenses : 0,00 €
- Section de fonctionnement : recettes : 0,30 €
- Soit un excédent de fonctionnement de 0,30 €

- Section d'investissement : dépenses : 223 447,23 €
- Section d'investissement : recettes : 0,00 €
- Soit un déficit d'investissement de 223 447,23 €

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe Losange de la commune de Terres de Caux pour l'exercice 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 03 AVR. 2018



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.2.1 Budget annexe Losange
b) approbation du Compte de Gestion 2017



Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le compte administratif 2017 du budget annexe « Losange » approuvé séance tenante

Considérant que le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif présenté

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Losange de la commune de Terres de Caux pour l'exercice 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

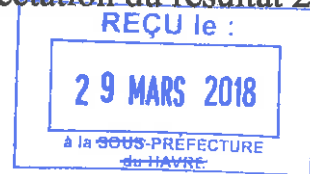
Envoi au contrôle de légalité le : 03 AVR. 2018



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.2.1 c) Budget annexe Losange - Affectation du résultat 2017



Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du lotissement Losange de l'exercice 2017 séance tenante,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de : 0,30 €

Pour mémoire prévisions budgétaires :	
Virement à la section d'investissement C/023	0,00 €
Solde d'exécution d'investissement	
Déficit d'investissement de clôture : A	- 223 447,23 €
Reste à réaliser Investissements :	
• Recettes : B	0,00 €
• Dépenses : C	0,00 €
Besoin de financement : A+B-C	0,00 €

Après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

<u>En priorité :</u>	
A la couverture du besoin de financement C/1068 :	0,00 €
<u>Pour le solde</u>	
Au déficit d'investissement reporté C/001 :	- 223 447,23 €
A l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	0,30 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le :



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.2.1 budget annexe de Gendarmerie
a) approbation du Compte Administratif 2017



Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le compte administratif 2017 arrêté comme suit

- Section de fonctionnement : dépenses : 0,00 €
 - Section de fonctionnement : recettes : 0,00 €
- Soit un résultat de fonctionnement de 0,00 €
- Section d'investissement : dépenses : 0,00 €
 - Section d'investissement : recettes : 0,00 €
- Soit un résultat d'investissement de 0,00 €

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe de gendarmerie de la commune de Terres de Caux pour l'exercice 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 03 AVR. 2018



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.2.1 budget annexe de Gendarmerie
b) approbation du compte de gestion 2017



Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le compte administratif 2017 du budget annexe « Gendarmerie » approuvé séance tenante

Considérant que le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif présenté

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de Gendarmerie de la commune de Terres de Caux pour l'exercice 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 03 AVR. 2018



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.2.2 c) Budget annexe de Gendarmerie Affectation du résultat 2017

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,



Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de Gendarmerie de l'exercice 2017 séances tenantes,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constate que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement global de : 0,00 €

Pour mémoire prévisions budgétaires :	
Virement à la section d'investissement C/023	0,00 €
Solde d'exécution d'investissement	
Résultat d'investissement de clôture : A	0,00 €
Reste à réaliser Investissements :	
• Recettes : B	165 000,00 €
• Dépenses : C	165 000,00 €
Besoin de financement : A+B-C	0,00 €

Après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

<u>En priorité :</u>	
A la couverture du besoin de financement C/1068 :	0,00 €
<u>Pour le solde</u>	
Au déficit d'investissement reporté C/001 :	0,00 €
A l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	0,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le :



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.4 Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

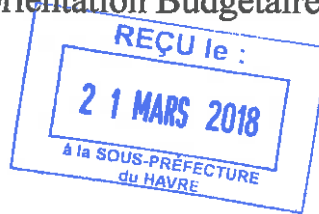
Le Conseil Municipal

Vu le débat d'orientation budgétaire durant ladite séance de conseil

Après en avoir délibéré,

Prend acte, à l'unanimité, du débat d'orientation budgétaire

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte an application de la présente.



Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 MARS 2018



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 4.1 Levée des indices de cavités : avis de la DDTM

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,



Vu la délibération n° 3.2.3 en date du 1^{er} décembre 2017 relative aux avis de la DDTM pour la levée des indices de cavités,

Vu l'étude géotechnique réalisée par FOR & TEC en décembre 2017 faisant suite à celle réalisée en date de juillet 2017 et ses conclusions

Considérant que cette étude a consisté en la réalisation de sondages destructifs entre, d'une part, l'indice 64 (parcelle napoléonienne) et l'anomalie « parcelle AA211 » et, d'autre part, le projet LOGEAL,

Considérant que le protocole d'étude est conforme à celui défini par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

Après en avoir délibéré,

Accepte la prescription de la DDTM comme suit :

Commune déléguée	Numéro d'indice	Avis de la DDTM
Fauville en Caux	Indice n° 64	Au vu de l'absence de galerie souterraine : modification du périmètre de risque de ces deux indices

Autorise Monsieur le maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 MARS 2018



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville